

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 20/06/2025, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION

EOLE - POLE D'ECHANGE MULTIMODAL DE POISSY : APPROBATION DU PROGRAMME ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Date d'affichage de la convocation

20/06/2025

Secrétaire de séance

BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 109

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BISCHEROUR Albert, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, PINARD Corinne, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISIKA Honorine, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MERY Françoise-Guyline, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 21

BERTRAND Alain a donné pouvoir à MOISAN Bernard
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
BOURE Denis a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine
BOURSALI Karim a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne
COGNET Raphaël a donné pouvoir à PIERRET Dominique
DEBRAY-GYRARD Annie a donné pouvoir à TANGUY Jacques
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien
KHARJA Latifa a donné pouvoir à SATHOUD Innocente-Félicité
KONKI Nicole a donné pouvoir à HERVIEUX Edwige
LAIGNEAU Jean-Pierre a donné pouvoir à KAUFFMANN Karine
LAVIGOGNE Jacky a donné pouvoir à POYER Pascal
LEBOUC Michel a donné pouvoir à GARAY François
LEMARIE Lionel a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique
MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole
MEMISOGLU Ergin a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude
PERSIL Albert a donné pouvoir à BERMANN Clara

PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles
SAINZ Luis a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
WOTIN Maël a donné pouvoir à JALTIER Alec

Absent(s) non représenté(s) : 11

ANCELOT Serge, AOUN Cédric, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BORDG Michaël, CHARBIT Jean-Christophe, DAUGE Patrick, EL ASRI Sabah, FONTAINE Franck, LITTIERE Mickaël, NEDJAR Djamel

129 POUR :

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, PINARD Corinne, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

1 ABSTENTION :

NAUTH Cyril

0 NE PREND PAS PART :

EXPOSÉ

A partir de 2027, la gare de Poissy sera desservie par le RER E prolongé à l'ouest de son terminus actuel (Nanterre-la-Folie) vers Mantes-la-Jolie, en lieu et place de la ligne J du réseau ferroviaire régional Transilien.

Ce prolongement augmentera sensiblement et progressivement jusqu'en 2029 la fréquence des trains (de trois trains par heure aujourd'hui pour la ligne J, à six trains par heure à l'heure de pointe du matin) ainsi que la fréquentation des voyageurs en gare.

Le Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de Poissy concentre un trafic routier important, notamment de transit en raison de la présence du franchissement de Seine : plus de 35 000 véhicules par jour sur la RD190 sur le pont de Poissy et plus de 18 000 véhicules par jour sur la RD30.

Le PEM accueillera également de nombreux projets connexes d'infrastructures (arrivée du tramway T13 phase 2, réaménagement du carrefour Pigozzi, prolongement du boulevard de l'Europe, création d'une passerelle de franchissement de la Seine entre Poissy et Carrières-sous-Poissy pour les modes actifs, travaux EOLE gare SNCF) et de développement économique (nouveau campus vert de Stellantis).

Sur la base du schéma de principe approuvé par Île-de-France Mobilités (IDFM) le 8 octobre 2020, la Communauté urbaine, maître d'ouvrage du pôle, a approuvé le programme des travaux des espaces publics du PEM lors du Conseil communautaire du 9 novembre 2021 ainsi que l'enveloppe financière des espaces publics et voiries estimée à 31,1 M€HT (niveau programme schéma de principe et hors parking).

Le programme a été adapté par la Communauté urbaine entre le schéma de principe et l'Avant-Projet (AVP) pour mieux répondre aux enjeux locaux et aux projets connexes comme le tramway T13 et la passerelle de franchissement de la Seine. Le dossier AVP a reçu un avis favorable du Comité des financeurs du 21 novembre 2024 et du Comité de pilotage du 11 février 2025.

A ce même Comité de pilotage, les collectivités ont acté l'abandon du projet de passerelle pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR) Gambetta.

Le projet de PEM vise à améliorer l'intermodalité des transports et la qualité urbaine et paysagère des espaces publics. Le programme du PEM de Poissy consiste à :

- Requalifier les parvis sud et nord ;
- Réaménager les trois stations bus : nord, sud et avenue Maurice Berteaux ;
- Créer des voies de bus avenue Maurice Berteaux et rue du Pont Ancien ouest en lieu et place de l'actuelle RD30 ;
- Requalifier les voiries existantes ;
- Réorganiser le plan de circulation avec la création d'une boucle côté sud pour les déposes minute et taxis et la restitution d'un itinéraire routier départemental à double sens de circulation sur les berges de Seine ;
- Créer 602 places de stationnement vélos dont 290 places en consigne sécurisées, réparties sur trois emplacements ;
- Réhabiliter les parcs relais du PIR et des Lys (P+R).

Le coût d'objectif global du projet, est fixé, au terme de l'AVP, à 48,22 M€HT, dont 30,3 M€HT pour les espaces publics et 17,92 M€HT pour les parcs relais.

Le financement du projet est assuré comme suit :

- les voiries et les parvis sont financés au titre du volet « mobilités » 2023-2027 du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027 (Etat, Région Île-de-France, Département des Yvelines et Communauté urbaine) ;
- les gares routières, quais bus et parkings vélo ainsi que les parcs relais (réhabilitation et labélisation) sont financés au titre du droit commun par IDFM ;
- Les réseaux et les acquisitions du foncier résiduel nécessaires pour réaliser le projet voirie sont financés par la Communauté urbaine.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

	Voiries et parvis (y compris foncier)	Les gares routières, quais bus et parkings vélo (y compris foncier)	Réseaux voiries et foncier résiduel	Parcs-relais (P+R)	Total
IDFM	-	8,13 M€HT	-	10,57 M€HT	18,70 M€HT
Etat	2,17 M€HT	0,09 M€HT	-	-	2,26 M€HT
Région	5,06 M€HT	0,21 M€HT	-	-	5,27 M€HT
Département	3,615 M€HT	0,15 M€HT	-	-	3,76 M€HT
Communauté urbaine	3,615 M€HT	3,63 M€HT	3,63 M€HT	7,35 M€HT	18,225 M€HT
Total	14,46 M€HT	12,21 M€HT	3,63 M€HT	17,92 M€HT	48,22 M€HT

Il est proposé d'approuver la première convention financière, dans le cadre du CPER, portant sur l'intégralité des études de la phase Etudes de projet-Dossier de Consultation des Entreprises (PRO-DCE) et d'une première phase de travaux portant sur une première tranche sur le secteur nord (rue du Bac/rue du Port, carrefour rue de la Gare/rue du Pont ancien, parvis nord-ouest, rue du Pont ancien).

Le coût prévisionnel des dépenses relatives à la convention est évalué à 5 776 000 €HT (tenant compte des révisions jusqu'à la fin de la 1^{ère} tranche, soit 2028) (phase PRO et Travaux Secteur Nord – PRO-REA 1) réparti comme suit :

- Etat : 0,866 M€HT, soit 15 % ;
- Région : 2,022 M€HT, soit 35 % ;
- Département : 1,444 M€HT, soit 25 % ;
- Communauté urbaine : 1,444 M€HT, soit 25 %.

Conformément au tableau de financement, cette première convention financière sera suivie de trois autres conventions :

- Fin 2025, convention de financement des éco-stations bus nord et sud (financement IDFM) ;
- Début 2026, convention de financement des parkings vélos nord et sud (financement IDFM) ;
- En 2027, convention de financement des espaces publics du secteur sud (financement CPER) et convention de financement du P+R (financement IDFM).

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la modification du programme du Pôle d'Echange Multimodal de Poissy, notamment l'abandon de la passerelle Gambetta,
- d'approuver la modification du montant prévisionnel du programme afin de la porter à 48 220 000 €HT,
- de préciser que le nouveau montant à la charge de la Communauté urbaine s'élève à 18 225 000 €HT,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération exposé ci-dessus,
- d'approuver la convention de financement relative aux études PRO du périmètre intermodal et travaux du Secteur Nord (PRO-REA 1) avec l'Etat, la Région Île-de-France et le Département des Yvelines,
- d'autoriser le Président à signer la convention susmentionnée et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération,
- d'ajouter que les crédits seront imputés au budget principal en autorisation de programme – crédit de paiement « EOLE PEM », sur les exercices budgétaires 2025 à 2030, au chapitre 23, article 2315, fonction 86.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU le Contrat de Projets Etat Région (CPER) d'Île-de-France 2015-2020 voté par le Conseil régional le 18 juin 2015 et signé le 9 juillet 2015,

VU la délibération du Conseil régional de la Région Île-de-France n°CR 2024-038 du 26 septembre 2024 portant approbation du volet « mobilités » 2023-2027 du CPER 2021-2027, signé le 26 septembre 2024,

VU le Contrat Yvelines Territoires de la Communauté urbaine signé le 18 avril 2019 par le Département des Yvelines, la Communauté urbaine et les communes de Conflans-Sainte-Honorine, Mantes-la-Jolie, Les Mureaux et Poissy,

VU la délibération du Conseil syndical du Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) n°2017/015 du 11 janvier 2017 portant approbation du Document d'Orientations et Caractéristiques Principales (DOCP) et les modalités de la concertation préalable,

VU la délibération du Conseil syndical du STIF n°2017/902 du 13 décembre 2017 portant approbation du bilan de la concertation, confirmant la poursuite des études et désignant la Communauté urbaine maître d'ouvrage du schéma de principe et de l'enquête publique,

VU la délibération du Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités (IDFM) n°2020/505 du 8 octobre 2020 portant approbation du schéma de principe du pôle,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2020-09-24_01 du 24 septembre 2020 portant approbation du programme de travaux, niveau schéma de principe du Pôle d'Echange Multimodal de Poissy,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2021-11-09_03 du 9 novembre 2021 portant approbation du programme des travaux des espaces publics du Pôle d'Echanges Multimodal de Poissy,

VU la délibération du Bureau communautaire n°BC_2025-05-15_12 portant approbation de la convention de comaftrise d'ouvrage avec le Département des Yvelines,

VU le schéma de principe du pôle d'échanges multimodal de Poissy,

VU l'avis Comité de pilotage du PEM de Poissy du 11 février 2025 sur la phase Avant-Projet,

VU la convention de financement relative aux études PRO du périmètre intermodal et travaux du Secteur Nord (PRO-REA 1) avec l'Etat, la Région Île-de-France et le Département des Yvelines, telle qu'annexée à la présente délibération,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission Aménagement du territoire le 17 juin 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la modification du programme du Pôle d'Echange Multimodal de Poissy, notamment l'abandon de la passerelle Gambetta.

ARTICLE 2 : APPROUVE la modification du montant prévisionnel du programme afin de la porter à 48 220 000 €HT (quarante-huit millions deux cent vingt mille euros hors taxes).

ARTICLE 3 : PRECISE que le nouveau montant à la charge de la Communauté urbaine s'élève à 18 225 000 €HT (dix-huit millions deux cent vingt-cinq mille euros hors taxes).

ARTICLE 4 : APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération exposé ci-dessus.

ARTICLE 5 : APPROUVE la convention de financement relative aux études PRO du périmètre intermodal et travaux du Secteur Nord (PRO-REA 1) avec l'Etat, la Région Île-de-France et le Département des Yvelines.

ARTICLE 6 : AUTORISE le Président à signer la convention susmentionnée et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 7 : PRECISE que les crédits seront imputés au budget principal en autorisation de programme – crédit de paiement « EOLE PEM », sur les exercices budgétaires 2025 à 2030, au chapitre 23, article 2315, fonction 815.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le :	0 2 JUIL. 2025
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le :	0 2 JUIL. 2025
Exécutoire le :	0 2 JUIL. 2025
<i>(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)</i>	
<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification	
<u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles	
<i>(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).</i>	

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 26 juin 2025

Le Président



Cécile ZAMMIT-POPESCU